



## **Irresponsabilité du CROUS face à la crise sanitaire**

Suite aux dernières mesures prises par le gouvernement concernant la situation de crise sanitaire, nous avons reçu un communiqué du CROUS de Poitiers concernant les résidences étudiantes. En ce moment même, les autres CROUS émettent des communiqués similaires.

Ces informations nous interpellent, nous inquiètent et nous indignent au plus haut point car elles signalent aux étudiant-e-s concerné-e-s de quitter leur logement CROUS, de ne pas y retourner ou de justifier le fait d'y rester.

Nous craignons que les étudiant-e-s qui vivent dans ces logements ne puissent partir et soient alors expulsé-e-s. En particulier, ceux en situation de grande précarité, dans l'incapacité de rejoindre un domicile familial ou étant en situation de handicap nécessitant un transport adapté pas forcément disponible dans les circonstances actuelles, pour les étudiant-e-s étranger-e-s, les transports étant coûteux, de plus en plus rares voire impossibles dans un contexte de confinement.

Nous rappelons que malgré les risques sanitaires encourus dans ce genre de lieux collectifs, la rue - dans laquelle risque de se retrouver les étudiant-e-s - représente une situation bien plus dangereuse.

Nous demandons à chacun des CROUS de clarifier leur position quant à nos craintes d'expulsion ainsi que les solutions proposées aux étudiant-e-s occupant ces logements s'il y en a, notamment en ce qui concerne leur relogement.

La trêve hivernale ayant été prolongée, toute mesure d'expulsion rentrerait de ce fait en contradiction avec les annonces du gouvernement et serait considérée comme irresponsable par nos organisations syndicales, qui mettront alors en œuvre tous les moyens à nos disposition pour empêcher ces éventuelles mesures.

Nous exigeons que la trêve hivernale étendue soit appliquée immédiatement à toutes les résidences CROUS.

Nous exigeons également que des dispositions spécifiques et à la hauteur de la situation soient prises pour assurer une qualité d'hygiène décente dans les logements CROUS, afin de respecter les réglementations sanitaires légales et de pallier les risques de propagation du COVID-19.

Signataires : Solidaires étudiant-e-s, Syndicat Autogestionnaire de Paris 3 (SAP 3)